PLAN RÉGIONAL D'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DE BRETAGNE *JANVIER 2022*

Un engagement partenarial pour l'emploi des personnes handicapées

Bilan 2017 – 2021

1. Faire de la formation un levier pour l'insertion professionnelle
2. Faciliter et sécuriser les parcours d'insertion professionnelle
3. Renforcer la mobilisation des employeurs privés et publics
4. Prévenir la désinsertion professionnelle et favoriser le maintien dans l'emploi

Pourquoi un PRITH ?

- La loi du 11 février 2005, dite « loi handicap », a mis en évidence la nécessité de **renforcer le pilotage de la politique d'emploi des travailleurs handicapés** afin de proposer des parcours vers et dans l'emploi plus rapides et efficaces.
- Les **Plans régionaux pour l'insertion des travailleurs handicapés (PRITH)** ont été mis en place par la le Ministère du Travail en 2009 pour repositionner au niveau régional l'action en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés dans une vision plus stratégique,
- Depuis la loi du 11 juillet 2011, le code du travail prévoit que « tous les cinq ans, le service public de l'emploi élabore, sous l'autorité du représentant de l'Etat dans la région, un **PRITH**.
- Ce plan comprend un **diagnostic régional**, un **plan d'actions** pour l'insertion des travailleurs handicapés **comportant des axes d'intervention et des objectifs précis.**

A qui est-il destiné ?

En 2021, **26 821* personnes** bénéficiaient de l'obligation des travailleurs handicapés en Bretagne (27 712 en 2018).

** Pôle emploi, juin 2021*

- ✓ **Aux personnes en situation de handicap** : Demandeurs d'emploi reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi, personnes en activité, bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en voie de le devenir, jeunes de plus de 16 ans ayant entamé une procédure de reconnaissance devant la MDPH.
- ✓ **Aux employeurs publics et privés**
- ✓ **Aux professionnels spécialisés et aux professionnels de droit commun** en contact avec les personnes et les employeurs

En 2017, **30 acteurs institutionnels et professionnels bretons ont été consultés** pour connaitre leurs besoins et leurs enjeux parmi lesquels : l'Agefiph, le FIPHFP, Pôle Emploi, Cap Emploi, les Missions locales, l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil régional, l'Education nationale, les Conseils départementaux, les Maisons des personnes handicapées (MDPH), la CARSAT, les CPAM, les MSA, les partenaires sociaux, diverses associations, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées, la Fédération des associations groupements et établissements pour la réadaptation des personnes en situation de handicap, Collectif Handicap 35 …

La gouvernance du PRITH

Le PRITH de Bretagne est avant tout un espace d'échanges et de prises d'initiatives entre partenaires institutionnels et acteurs de terrain qui œuvrent ensemble pour faciliter l'insertion professionnelle et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap en Bretagne.

En 2018, 28 acteurs institutionnels bretons ont signé un accord cadre, les engageant à :

- ✓ **Promouvoir la place des personnes handicapées** dans les différents dispositifs dont ils ont la charge
- ✓ **Mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions décidées dans le cadre du PRITH**
- ✓ **Participer à l'alimentation des différents outils de communication du PRITH** afin de rendre visible ses actions.
- ✓ **Collecter et à partager des informations** qualitatives et quantitatives afin de faire progresser la part de personnes handicapées parmi les publics visés dans les dispositifs de droit commun
- ✓ **Contribuer au développement du PRITH,** en particulier **pour les thématiques qui le concernent**

Une instance régionale réunissant régulièrement tous les signataires

Elle est chargée de suivre et de guider les actions du PRITH. Ces temps de rencontre permettent aussi aux divers partenaires de rendre visibles toutes les actions qu'ils mènent en faveur de l'emploi des personnes handicapées. A titre d'exemple, ont été présentés :

- Le plan de professionnalisation de la PRFPH;
- L'offre de service de l'Agefiph à destination des employeurs;
- Les actions de sensibilisation au handicap proposées par l'UNEA;
- la prévention de la désinsertion professionnelle de la CARSAT;
- la réforme de l'obligation des travailleurs handicapés;
- la réforme des entreprises adaptées;
- le projet AVEC porté par EDF pour accompagner vers l'emploi les personnes ayant des troubles du spectre autistique.

Le 1er octobre 2019, **plus de 80 professionnels** ont été **réunis** à l'occasion de la **journée régionale du PRITH** à Ploufragan (Côtes d'Armor)

Les apports de la journée du PRITH selon les participants :

- ✓ Un temps d'échanges privilégiés entre professionnels
- ✓ Des ateliers thématiques sur les personnes placées sous main de justice, sur la participation des travailleurs handicapés aux travaux du PRITH, sur l'alternance, sur la dynamisation des initiatives locales pour enrichir le plan d'actions du PRITH
- ✓ Des informations utiles (Panorama des entreprises adaptées, Présentation de la mise en place des équipes techniques du maintien, … …)

1 Bilan 2017 – 2021 Faire de la formation un levier pour l'insertion professionnelle

Au sein du PRITH de Bretagne, l'effort d'accès à la formation des personnes en situation de handicap a principalement été porté dans le cadre de la PRFPH (Politique Régionale de Formation des Personnes Handicapées) pilotée depuis 2006 par la Région Bretagne et l'Agefiph.

les principaux objectifs du plan d'actions :

- ✓ **Constituer et animer un réseau des référents handicap dans les structures de formation**
- ✓ **Favoriser les échanges de pratiques et d'expertises entre acteurs de l'orientation et de la formation**
- ✓ **Mieux adapter les dispositifs de formation à l'accueil de personnes handicapées**
- ✓ **Accompagner les alternants handicapés dans les formations sanitaires et sociales**

Une préoccupation constante en Bretagne :
Développer l'apprentissage

- un paysage profondément transformé au cours de ce PRITH, avec la loi 2018
- Une nouvelle dynamique pour l'apprentissage à partir de 2020

Enjeu actuel :
- faire bénéficier les PSH de la relance de l'apprentissage

Sur les 28 000 contrats d'apprentissage signées pour la campagne 2020/2021, seulement **1,4%** concernent des apprentis handicapés

AVEC autisme
GUIDE DE CONDUITE DES ENTRETIENS
Avant l'entretien : se préparer et anticiper
Préparer le lieu de rendez-vous
Vérifier le système de fléchage
S'assurer de la lisibilité des informations et de leur complétude (accueil, bureau, WC, ...)
Limiter les distracteurs
Disposer d'un bureau dédié et rangé
Réduire les sources de luminosité (baisser les stores, la lumière...)
Réduire les sources sonores (horloge, téléphone, ...)
Prévoir des chaises avec des textures différentes (bois, cuir, tissu...)
Aérer si possible pour avoir une odeur neutre
Réduire les sources de sollicitation (affiches, objets, vêtements...)
Disposer d'un timer silencieux ou un minuteur pour le proposer si besoin
Disposer d'objets anti-stress à disposition
Se préparer à accueillir
Préparation émotionnelle — Identifier son état émotionnel, se recentrer sur l'entretien à venir, prendre conscience de ses capacités et ses limites du moment
Préparation physique — Réaliser quelques exercices de respiration, de relaxation, pour être prêt à s'adapter, souple et patient
Préparation relationnelle — Se préparer à accueillir l'autre dans sa différence, Relire les spécificités autistiques (aide mémoire) et leurs conséquences qui favorisent la confiance dans la relation
Préparation à l'accompagnement : — relire le plan d'accompagnement et les objectifs spécifiques négociés avec l'accompagné
Rappel de mon objectif de séance
L'entretien demande de l'énergie et de la concentration... préparez-vous avant
EDF V2020.05.03

Le PRITH, un outil pour rendre visibles des initiatives régionales ou locales :

Afin de favoriser l'accès à l'emploi en milieu ordinaire des jeunes porteurs d'un Trouble du Spectre Autistique, EDF a initié et piloté le projet **« AVEC Autisme »** pour créer une formation à la spécificité autistique pour les accompagnants vers l'emploi en milieu ordinaire.

11 partenaires régionaux ont participé à la mise en place de cette action. Une méthode d'accompagnement et des outils pratiques déclinés en déroulé pédagogique, associés à des outils pédagogiques ont ainsi été créés. ***11 personnes formées à la Mission locale de Saint-Malo en 2021.***

2 Bilan 2017 – 2021 Faciliter et sécuriser les parcours d'insertion professionnelle

Quelques données statistiques …

En 2021, **les personnes en situation de handicap déclarées représentent 10,4%* des demandeurs d'emploi bretons** (10,2% en 2017). Ce taux est supérieur à la moyenne nationale établie à 8,2%.

** Observatoire de l'emploi et du handicap, Bretagne, juin 2021*

Parmi les demandeurs d'emploi bretons en situation de handicap* :

- **48% ont plus 50 ans** ou plus (27% pour l'ensemble du public)
- **57% ont un niveau inférieur au bac** (41% pour l'ensemble du public)
- **63% d'entre eux était inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi**, contre 50% pour le tout public

* *Pôle emploi, fin juin 2021*

Afin de favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, de multiples actions ont été initiées et menées au sein du PRITH :

A destination des jeunes :
Favoriser les passerelles entre formation initiale et formation professionnelle ou le premier emploi :

Avec le Rectorat pour favoriser la transition des jeunes en situation de handicap avant leur sortie du système scolaire et réduire les risques de ruptures de parcours

Avec la Mission locale de Fougères pour améliorer la prise en charge des jeunes en rupture de parcours

A destination des personnes placées sous main de justice :
Favoriser les alternatives à la détention
et faciliter l'accompagnement en milieu pénitentiaire :

Groupe de travail sur le développement des alternatives à la détention (pilotage par le SPIP 35 en lien avec le FIPHFP, la Ville de Rennes, l'UNEA …)

Groupe de travail sur l'accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes détenues initié avec Pôle Emploi

A destination des personnes ayant besoin d'un accompagnement renforcé :

Porté par l'ARS, l'Etat, l'Agefiph et le FIPHFP, mis en œuvre à partir de 2017, **l'Emploi accompagné** permet d'accompagner des personnes dans une démarche soutenue d'accès à l'emploi (le job coaching) ainsi que leurs employeurs afin de faciliter la prise de poste et le maintien en emploi et ce, sans limite de durée.

Des séances d'échanges entre les MDPH et le Service Public de l'Emploi (SPE) pour partager les pratiques et évoquer des problématiques communes : analyse et mise en application de conventions partenariales, partage sur l'accompagnement des personnes relevant de soins, sur les transitions Milieu Protégé-Milieu ordinaire, sur les notifications MDPH …

L'emploi accompagné : Lancé en 2017, 230 personnes en bénéficiaient en 2021
(+ 100 pers. en 1 an)

3 Bilan 2017 – 2021 Renforcer la sensibilisation des employeurs privés et publics

L'emploi et la demande d'emploi en Bretagne…

En 2020, la Bretagne comptait **1,2 million d'emplois salariés dans le privé** (1,3 en 2017), auxquels s'ajoutent plus de **280 000 emplois publics**.

Fin 2020, le taux de chômage était de 6,5 % contre 8,1% début 2017. Ce taux de chômage est **deux fois plus important pour les travailleurs handicapés**

La mobilisation des employeurs au sein du PRITH a été envisagée selon une double approche :

- Agir auprès des employeurs pour faciliter l'embauche et le maintien en emploi
- Agir auprès des futurs dirigeants et responsables des ressources humaines pour les sensibiliser au handicap

Quelques d'actions à destination des employeurs :

A destination des universités : mobiliser les acteurs de l'enseignement supérieur pour sensibiliser et former les étudiants au management de personnes en situation de handicap, en entreprise.

A destination des entreprises sous accord : mieux identifier les entreprises et établissements sous accord pour mieux les accompagner. *Projet en cours*

A destination des acteurs de l'insertion par l'activité économique : faire connaître, à des fins de reproduction, l'expérimentation menée par la DDETS du Finistère visant la mobilisation des Structures d'insertion par l'activité économiques (SIAE) pour faciliter l'accueil et l'accompagnement des travailleurs handicapés.

4 Prévenir la désinsertion professionnelle et favoriser le maintien dans l'emploi

Des difficultés croissantes à maintenir les personnes en emploi…

Les Cap emploi bretons ont réalisé :
829 maintiens dans l'emploi en 2018
895 maintiens dans l'emploi en 2021

En 2014, la CARSAT enregistrait 38 863 accidents du travail et maladie professionnelle. **Ce chiffre est passé à 40 409 en 2019.**

… Des groupes de travail en cours pour améliorer la situation.

Réalisation d'une étude sur les PSH licenciées pour inaptitude pilotée par Pôle Emploi, ayant abouti à la création de deux dynamiques afin :

-de mieux accompagner les évolutions et les transitions dans le cadre du maintien (pilotes : Agefiph et CARSAT) en Ille-et-Vilaine.

-d'améliorer le recours à la formation dans le cadre du maintien avec le Cap Emploi 56

Consulter : présentation des résultats de l'enquête (prith-bretagne.fr)

5 Bilan 2017 – 2021 Observer, Informer, Valoriser

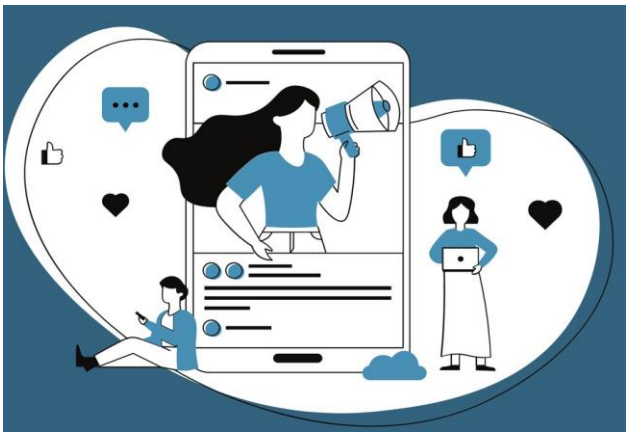

Communiquer pour partager une culture commune, diffuser des outils et donner de la visibilité aux actions de l'ensemble des partenaires

2017-2021 : création de différents outils de communication sur l'actualité du handicap, sur les travaux menés dans le cadre du PRITH, mais également sur les actions ou les dispositifs initiés par chacun des partenaires.

Site internet www.prith-bretagne.fr
Mise en ligne d'actualités, de ressources pratiques, de statistiques, et d'information sur les actions du PRITH

Newsletter trimestrielle
Actualités nationales et régionales, travaux du PRITH, Agenda

La communication du PRITH en chiffres :

Web

3677 utilisateurs

5 194 sessions

17 683 pages vues

1 107 inscrits à la newsletter du PRTIH

Une équipe de coordination et d'animation au service du PRITH

Depuis 2017, l'Agence Nouvelle des Solidarités actives, Practhis et Alter-Egal assurent pour le compte de l'Etat, de l'Agefiph et du FIPHFP, une fonction d'animation et de coordination des travaux du PRITH (gouvernance, groupes de travail, communication).

L'équipe de coordination peut être contactée à travers le site internet du PRITH et mobilisée suite à décision du comité de pilotage.

Perspectives 2022 - 2025

En 2022, le PRITH de Bretagne va être profondément réformé :

- **Un PRITH tourné vers l'action** : Dès 2022, les travaux du PRITH plus sur l'action à travers des interactions directes avec le terrain c'est-à-dire avec les employeurs, les personnes, et les professionnels en contacts avec ces dernières. Les actions réalisées devront avoir un impact mesurable.
- **La formalisation et la diffusion d'outils pratiques** : Le PRITH a pour ambition de développer, de collecter et de diffuser des outils pratiques. Pour lui permettre de jouer pleinement ce rôle, le site internet du PRITH sera refondu.
- **Un ancrage territorial plus important pour favoriser expérimentations puis essaimage**
- Le PRITH est **l'espace partenarial** dans lequel les acteurs de l'emploi, de la formation, de l'insertion, partagent leurs propres sujets et leurs propres actions en faveur des PSH pour mieux les coordonner. Ils initient aussi des actions partagées.
- **Une place plus importante pour les personnes handicapées** : au-delà du comité stratégique, les personnes handicapées seront désormais conviées aux groupes de travail et aux actions du PRITH, au même titre que les professionnels.
- **Une transformation de la gouvernance :** un comité opérationnel et un comité stratégique réunissant un grand nombre d'acteurs auront lieu chaque année. Des employeurs et des personnes en autoreprésentation seront également conviés.

Définir le nouveau plan d'actions du PRITH 2022-2024 :
4ème trimestre 2021 - 1er et 2ème trimestres 2022

-Consultation des partenaires
-Analyse des conventions partenariales
-Consultation des signataires lors d'entretiens individuels avec les partenaires,
-Elaboration collective des orientations et des propositions opérationnelle dans des groupes de travail ponctuels (février/avril 2022)

Pour un renouvellement de l'accord cadre fin du 1er semestre 2022

Le PRITH est porté par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), par l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapés (Agefiph) et par le Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans la fonction Publique (FIPHFP)

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

agefiph ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

emploi fiphfp handicap